



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 28 août 2023, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M. Raouf Absi, conseiller

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère

M. François Desmarais, conseiller

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère

**EST ABSENTE :**

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, directrice générale adjointe

M<sup>me</sup> Marianna Ruspil, greffière

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

Aucune question.

230828-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance en reportant le point suivant :

- 6.3 Adoption - Règlement numéro 2023-290-30 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-649 à même une partie de la zone P-648 et d'autoriser les usages

P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle), P1-01-02 (école primaire) et R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-2

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

230828-3

**Avis de motion - Règlement numéro 2023-400 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées.

230828-4

**Avis de motion - Règlement numéro 2023-401 ordonnant des travaux de réfection et de restauration de la toiture et de la maçonnerie à la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement ordonnant des travaux de réfection et de restauration de la toiture et de la maçonnerie à la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

**Adoption de règlements**

---

230828-5

**Adoption - Règlement numéro 2023-290-27 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-290-27 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone H-218 à même une partie de la zone H-186 et d'autoriser une habitation collective d'au plus 10 logements dans cette nouvelle zone et d'autoriser un panneau numérique installé par la municipalité dans la zone C-673.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-6

**Adoption - Règlement numéro 2023-290-29 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de réduire à 15 mètres la distance minimale à respecter entre un bâtiment accessoire agricole et une ligne avant**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-290-29 - Règlement modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de réduire à 15 mètres la distance minimale à respecter entre un bâtiment accessoire agricole et une ligne avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-7

**Adoption - Règlement numéro 2023-290-30 modifiant le Règlement de zonage 2018-290 afin de créer la zone P-649 à même une partie de la zone P-648 et d'autoriser les usages P1-01-01 (école préscolaire ou maternelle), P1-01-02 (école primaire) et R1 (parc et espace vert) dans cette nouvelle zone**

---

Ce point est reporté.

230828-8

**Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2023-397 ordonnant l'exécution de travaux de nettoyage et de réparation de conduites rectangulaires dans la rue J.-A.-Bombardier, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 31 juillet au 4 août 2023 sur le Règlement 2023-397, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 316, et le nombre de demande reçue est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

230828-9

**Adoption - Règlement numéro 2023-398 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un écran antibruit sur le boulevard Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense de 3 000 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2023-398 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un écran antibruit sur le boulevard Industriel, et décrétant, à ces fins, une dépense de 3 000 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 1 500 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

230828-10                    **Dépôt du certificat - Procédure d'enregistrement - Règlement numéro 2023-399 ordonnant des travaux de conversion du réseau d'éclairage public au DEL et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 200 000 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du certificat de la greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue du 31 juillet au 4 août 2023 sur le Règlement 2023-399, dont le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 3 316, et le nombre de demande reçue est de zéro (0).

Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

230828-11                    **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-400 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Lise Roy présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-400 sur l'instauration du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées.

230828-12                    **Dépôt du projet de règlement numéro 2023-401 ordonnant des travaux de réfection et de restauration de la toiture et de la maçonnerie à la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$**

---

M<sup>me</sup> la conseillère Anne Barabé présente et dépose le projet de règlement numéro 2023-401 ordonnant des travaux de réfection et de restauration de la toiture et de la maçonnerie à la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon, et décrétant, à ces fins, une dépense et un emprunt n'excédant pas 600 000 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

230828-13                    **Demande site du patrimoine et PIIA présentée au CCU du 23 août 2023 – 521, rue Sainte-Marguerite**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2023-177 et U2023-178 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du

23 août 2023 et d'approuver la demande site du patrimoine et PIIA numéro 2023-70193 pour autoriser le remplacement du revêtement de toiture d'un immeuble situé au 521, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2023-177 et U2023-178.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

230828-14

**Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé d'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 7 juin au 15 août 2023 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville daté du 23 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-15

**Embauche – Chef de service, affaires juridiques et assistant(e)-greffier(e)**

---

Il est proposé de procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Laurence Laflamme à la fonction de cheffe de service, affaires juridiques et assistante-greffière, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-16

**Assignment temporaire – Chef de section, affaires juridiques et greffe**

---

Il est proposé de procéder à l'assignment temporaire de M. Laszlo Juhasz à la fonction de chef de section, affaires juridiques et greffe, pour la période du 2 octobre au 22 décembre 2023, le tout conformément aux conditions prévues au protocole des conditions de travail du personnel cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **Listes des déboursés et virements budgétaires**

---

230828-17

### **Listes des déboursés**

---

Il est proposé :

1. D'approuver les listes des déboursés suivantes, préparées par la Direction des finances et approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des déboursés numéros 202254 à 202309 inclusivement;
  - liste des déboursés numéros 202310 à 202484 inclusivement;
  - liste des déboursés numéros 202485 à 202753 inclusivement.
2. D'approuver les paiements électroniques suivants :
  - paiements électroniques S25379 à S25446;
  - paiements électroniques S25447 à S25605;
  - paiements électroniques S25606 à S25932.
3. D'approuver les prélèvements directement au compte bancaire suivant :
  - prélèvements directement au compte bancaire 371 à 373 pour un montant de 8 512,19 \$;
  - prélèvements directement au compte bancaire 374 à 391 pour un montant de 236 240,84 \$;
  - prélèvement directement au compte bancaire 392 pour un montant de 135 042,01 \$.
4. D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-18

### **Liste des virements budgétaires**

---

Il est proposé :

1. D'approuver la liste détaillée des virements budgétaires suivants :

Liste détaillée des virements budgétaires 2023  
pour la période de juin, juillet et août  
au 21 août 2023

Écritures 5573 à 5589

2. D'autoriser la Direction des finances et approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-19

**Dépôt du rapport prévu au règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt des rapports indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction et ce, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 31 juillet 2023, le tout conformément à l'article 8 du règlement de délégation numéro 2020-329 et ses amendements.

230828-20

**Dépôt de correspondance reçue de la Ville de  
Longueuil relativement à l'adoption du projet de  
Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement  
CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de  
développement de l'agglomération de Longueuil**

---

Il est proposé de prendre acte de la correspondance reçue de la Ville de Longueuil relativement à l'adoption du projet de Règlement CA-2022-384 modifiant le Règlement CA-2016-255 révisant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil.

M. le maire Jean Martel se retire pour ce point. M. Raouf Absi, maire suppléant, préside la séance.

230828-21

**Financement des programmes de restauration et de  
maisons lézardées (PRQ) pour 2023**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3712 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 11 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé de procéder au financement des deux programmes suivants pour l'année 2023 :

1. Enveloppe budgétaire de 150 000 \$ pour le programme Rénovation Québec à même les excédents non affectés.
2. Enveloppe budgétaire de 500 000 \$ pour le programme d'aide financière à la restauration à même les excédents non affectés, représentant la portion 2023 du programme. Le solde sera financé en 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MM. Martel et Absi reprennent leur siège.

230828-22

**Autorisation du financement des travaux électriques de  
la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon  
(P-20-BA-01)**

---

CONSIDÉRANT que les travaux d'entrée électrique du bâtiment situé au 300, chemin d'Alençon sont nécessaires avant la période hivernale;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3732 préparé par la Direction du génie daté du 23 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'autoriser le financement des travaux électriques de la maison patrimoniale située au 300, chemin d'Alençon pour un montant total de 50 000,00 \$, taxes nettes, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

230828-23

#### **Adjudication d'un contrat pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine (C-23-01-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3698 préparé par la Direction du génie daté du 23 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'installation d'une nouvelle conduite d'eau potable sur la rue De Montbrun entre la rue du Bosquet et le chemin de Touraine à Les Entreprises Michaudville inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 242 000,00 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-24

#### **Adjudication d'un contrat pour le resurfaçage du boulevard De Montarville entre le boulevard Marie-Victorin et le boulevard du Fort-Saint-Louis (C-23-02-B)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le resurfaçage du boulevard De Montarville entre le boulevard Marie-Victorin et le boulevard du Fort-Saint-Louis;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3699 préparé par la Direction du génie daté du 22 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat pour le resurfaçage du boulevard De Montarville entre le boulevard Marie-Victorin et le boulevard du Fort-Saint-Louis à Les Entreprises Michaudville inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 180 000 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

2. D'autoriser une enveloppe budgétaire pour la réalisation du contrat d'un montant de 175 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2023, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-25

**Adjudication d'un contrat pour l'éclairage des travaux effectués en 2022 (C-23-04-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'éclairage des travaux effectués en 2022;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3700 préparé par la Direction du génie daté du 22 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour l'éclairage des travaux effectués en 2022 à Pierre Brossard (1981) Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 273 785,94 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-26

**Adjudication d'un mandat de services professionnels pour l'étude de faisabilité et concept d'une piscine extérieure au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (P-19-PA-04-M1)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour l'étude de faisabilité et concept d'une piscine extérieure au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (CALEC);

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3711 préparé par la Direction du génie daté du 22 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger un mandat de services professionnels pour l'étude de faisabilité et concept d'une piscine extérieure au Complexe aquatique Laurie-Eve-Cormier (CALEC) à la firme Blouin Tardif architecture environnement inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 104 799,71 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-27

**Adjudication d'un contrat pour la fourniture d'un système de levage portatif pour véhicules lourds (RG23-2965)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de fourniture d'un système de levage portatif pour véhicules lourds;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3702 préparé par la Direction des travaux publics daté du 14 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat RG23-2965 pour la fourniture d'un système de levage portatif pour véhicules lourds à Clifford Underwood Hydraulique Ltd, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 111 525,76 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser une enveloppe budgétaire pour la réalisation du contrat au montant de 102 000 \$, taxes nettes, pour l'année 2023, le tout étant financé à même les immobilisations payées comptant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-28

**Adjudication d'un contrat de protection incendie des entrepôts (SP23-18)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de protection incendie des entrepôts;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3713 préparé par la Direction des travaux publics daté du 24 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-18 pour la protection incendie des entrepôts à Marco Cournoyer inspection inc. (Protection incendie MCI), étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 167 288,63 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-29

**Adjudication d'un contrat pour l'acquisition d'abonnement de licences Microsoft (SP23-20)**

---

CONSIDÉRANT les règles de Microsoft relativement aux licences;

CONSIDÉRANT que la date d'ouverture de l'appel d'offre coïncidait avec le changement de tarif du mois de septembre de Microsoft;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires ont déposé le même prix pour le tarif de licence du mois de septembre;

CONSIDÉRANT que les deux soumissionnaires respectent les deux niveaux de conformité;

CONSIDÉRANT que l'adjudicataire a été choisi par tirage au sort;

CONSIDÉRANT la modification de l'item 1.7 au bordereau de prix qui requiert le numéro de produit 9EA-00271 plutôt que 9EA-00039;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3718 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 22 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat d'acquisition d'abonnement de licences à Microsoft par l'intermédiaire du fournisseur autorisé Compugen inc., pour un montant total de 1 309 819,57 \$, soit un montant annuel de 436 606,52 \$, taxes incluses, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2026, et incluant la modification à l'item 1.7 du bordereau de prix, le tout conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024 à 2026.
2. D'autoriser le directeur ou le chef de service de la Direction des technologies de l'information à signer tout document pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-30

**Adjudication d'un contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est – 2<sup>e</sup> demande (SP23-21-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3723 préparé par la Direction des travaux publics daté du 22 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-21-A pour le déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur est à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 2 262 490,70 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, le tout conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024 à 2026.

Ce montant n'inclut pas l'augmentation possible de 5 % prévue au contrat selon le rapport des précipitations officielles au cours d'une même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-31

**Adjudication d'un contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud – 2<sup>e</sup> demande (SP23-21-C)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3724 préparé par la Direction des travaux publics daté du 24 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP23-21-C pour le déneigement des rues, des arrêts d'autobus et des bornes-fontaines du secteur sud à Matériaux Paysagers Savaria Ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 461 969,61 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission,

le tout conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024 à 2026.

Ce montant n'inclut pas l'augmentation possible de 5 % prévue au contrat selon le rapport des précipitations officielles au cours d'une même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-32

**Adhésion au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le service de liens téléphoniques**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le service de liens téléphoniques;

CONSIDÉRANT que l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) permet à la Ville d'adhérer au regroupement d'achats du CAG et de conclure de gré à gré avec les fournisseurs retenus par le CAG;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite participer à cet achat regroupé afin de se procurer les services de liens téléphoniques;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3734 préparé par la Direction des technologies de l'information daté du 24 août 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'autoriser l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats gérés par le CAG concernant le service de liens téléphoniques pour un montant total de 114 975,00 \$, soit un montant annuel de 22 995,00 \$, taxes incluses, débutant le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et se terminant le 30 septembre 2028, le tout conditionnel à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2024 à 2028.
2. De s'engager à respecter les termes et conditions du CAG et du contrat avec le prestataire retenu par le CAG comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.
3. D'autoriser le directeur général, le directeur ou le chef de service de la Direction des technologies de l'information à signer tout document pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

230828-33

**Renouvellement d'une entente de service avec la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc.**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2023-3697 préparé par la Direction générale daté du 11 juillet 2023 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'approuver l'Entente de service entre la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. et Ville de Boucherville, concernant les modalités d'un partenariat de fonctionnement de la patrouille de sécurité nautique pour les années 2023 et 2024, et ce conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires pour l'année 2024.
2. D'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la directrice générale adjointe ou la greffière à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **Affaires diverses**

---

230828-34

#### **Participation à la Journée sur le développement de l'habitation « Le choix d'un toit pour la vie »**

---

Il est proposé :

1. D'autoriser M<sup>me</sup> la conseillère, Isabelle Bleau, à participer à une journée sur le développement de l'habitation « Le choix d'un toit pour la vie » au Centrexpo Cogeco à Drummondville, présentée par Espace MUNI, avec la participation financière du gouvernement du Québec dans la cadre du programme Québec ami des aînés, le 14 septembre 2023.
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

230828-35

#### **Appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire 2023**

---

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de Boucherville;

Il est proposé d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire 2023 qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires nouvelles**

---

### **Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

230828-36

### **Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marianna Ruspil, greffière